

**Feuille de route relative au partenariat
entre l'Etat et la Mission opérationnelle transfrontalière
pour la période 2024-2027**

PREAMBULE

La France partage 4 176 kilomètres de frontières terrestres métropolitaines et ultramarines avec 11 pays. Elle réalise près de la moitié des flux commerciaux avec ces pays. Tandis que plus de 20% de sa population habite dans un département frontalier, et peut traverser la frontière pour travailler - 500 000 personnes traversent quotidiennement ces frontières dans le cadre professionnel - accéder à des services publics, à des activités de loisirs ou à des relations personnelles.

Les enjeux transfrontaliers sont à la fois territorialisés (à l'échelle des bassins de vie, et à celle de chaque frontière, nécessitant un cadre de coopération, comme c'est déjà le cas aux frontières franco-allemande, franco-italienne, franco-espagnole...) et sectoriels (transports, énergie, emploi, économie, santé, enseignement, protection de l'environnement...). Bien que différents instruments juridiques nationaux et européens ont été mis en place pour palier des difficultés administratives et juridiques, ces enjeux se multiplient et nécessitent une concertation des acteurs locaux, nationaux, européens et internationaux.

La Mission opérationnelle transfrontalière (MOT) est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, créée en 1997 dans le but d'apporter une aide concrète aux acteurs locaux désireux de s'engager dans la construction de projets transfrontaliers. Elle est pour ces acteurs un tiers de confiance et un outil d'aide à la décision.

Elle a vu certains de ses objectifs évoluer. Elle est, pour les ministères concernés par les questions de coopération transfrontalière que sont notamment le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, et le ministère de l'intérieur et des outre-mer, ainsi que pour l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), un interlocuteur privilégié et un partenaire spécialisé dans ce domaine.

Afin d'améliorer l'efficacité de ces relations partenariales, la présente feuille de route vise à déterminer les principaux axes de travail ainsi que les objectifs et les enjeux pour la période 2024-2027.

Elle sera déclinée annuellement dans le programme de travail de la MOT.

AXE 1 : FACILITER L'EMERGENCE ET LA CONCRETISATION DE PROJETS TRANSFRONTALIERS ET L'IDENTIFICATION DES ENJEUX AU NIVEAU LOCAL

Objectif :

Les acteurs locaux pourront être accompagnés par la MOT dans leurs projets transfrontaliers, notamment dans l'analyse de leurs besoins, du contexte local, national et européen, et des ressources disponibles. Une aide technique à la décision pourra leur être ainsi proposée, ce qui présuppose la réalisation, par l'association, d'une cartographie des forces et des faiblesses des territoires frontaliers français, l'élaboration d'une méthodologie propre aux projets transfrontaliers, et la maîtrise des mécanismes de financements notamment issus du programme Interreg.

Enjeux :

La méconnaissance ou la faible maîtrise des outils juridiques et financiers ainsi que des projets de coopération transfrontalière existants par les acteurs locaux constituent des freins à l'émergence de nouveaux projets transfrontaliers. Des outils facilitateurs pourront être élaborés par la MOT afin d'atteindre cet objectif. Des actions de formation, de communication ou d'animation spécifiques comme des lieux de mise en dialogue et de capitalisation pourront également être envisagés. Ceux-ci pourront être élaborés en étroite collaboration avec l'Etat (services centraux et déconcentrés) et ses opérateurs, notamment avec l'ANCT, et détaillées dans le programme de travail annuel de l'association. La MOT participera comme expert technique aux comités de coopération transfrontalière ou équivalents.

Indicateurs :

- Nombre d'actions d'accompagnement (ateliers, études, actions de communication, fiches de méthodologie etc.) par an à destination des acteurs locaux utiles à l'émergence de leurs projets transfrontaliers et nombre de projets ayant vu le jour à la suite de ces actions d'accompagnement.

AXE 2 : FACILITER L'IDENTIFICATION DES ENJEUX TRANSFRONTALIERS AU NIVEAU NATIONAL

Objectif :

Afin de faciliter la prise en compte des enjeux transfrontaliers dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques nationales, un panorama des besoins et des enjeux en matière de coopération transfrontalière sera réalisé, au moyen d'une méthodologie pérenne de recueil des besoins et des enjeux, auquel la MOT pourra participer dans le cadre d'un dialogue rénové avec l'Etat permettant d'établir conjointement une liste des priorités.

Enjeux :

La bonne réalisation des politiques publiques nationales passe par l'identification des besoins et des enjeux. La MOT pourra faciliter la remontée d'informations des autorités locales vers les autorités étatiques. Pour ce faire, elle pourra mettre en place une méthode d'analyse fiable et hiérarchisée, notamment pour l'identification des obstacles à la coopération, assurer la diffusion d'études et d'expertises en la matière, participer au développement de l'observation et de la connaissance transfrontalière, accompagner des programmes nationaux dans leur dimension transfrontalière et élaborer des actions de communication ou d'animation d'envergure nationale. Celles-ci pourront être organisées conjointement avec les autorités étatiques intéressées et détaillées dans le programme de travail annuel de l'association.

Indicateurs :

- Création ou recensement d'outils permettant d'identifier les besoins et les enjeux de la coopération transfrontalière, sur le territoire européen de la France comme outre-mer, par zone géographique voire à l'échelle nationale (études, rapports, cartes d'action...);
- Organisation d'une réunion, a minima une fois par an, avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, et le ministère de l'intérieur et des outre-mer, et l'ANCT pour tenter de rapprocher les besoins et les enjeux de coopération transfrontalière identifiés par l'Etat, notamment ses services déconcentrés, et l'association, partager les actualités réglementaires, et réfléchir aux actions pour y répondre.

AXE 3 : FACILITER L'IDENTIFICATION DES ENJEUX TRANSFRONTALIERS AU NIVEAU EUROPEEN ET INTERNATIONAL

Objectif :

Afin d'améliorer l'analyse des enjeux transfrontaliers au sein de l'Union européenne et à l'international et, le cas échéant, d'enrichir le débat, la MOT pourra identifier un panorama des besoins et des enjeux de coopération transfrontalière au sein de l'Union européenne et avec les Etats frontaliers non membres de l'Union. Un dialogue constructif avec l'Etat facilitera le partage réciproque des enjeux émergents et ainsi l'exploration d'éventuelles initiatives nationales, européennes voire internationales.

Enjeux :

Parce que la bonne réalisation des politiques publiques au niveau supranational passe également par l'identification des besoins et des enjeux, la MOT pourra faciliter la remontée d'informations des autorités locales vers l'Etat et ses opérateurs, en matière d'enjeux transfrontaliers au niveau européen et international.

L'Union européenne cherche spécialement, notamment à travers la politique de cohésion, à réduire les écarts de développement entre les régions par le biais d'instruments financiers et réglementaires. Ces instruments pouvant être mal appréhendés par les acteurs locaux, l'association pourra en faciliter la maîtrise, par le biais d'actions de communication et d'animation élaborées, le cas échéant, conjointement avec l'Etat et ses opérateurs. Elle pourra également contribuer à rechercher des solutions permettant de lever les obstacles inhérents aux situations transfrontalières. Celles-ci pourront également être élaborées conjointement avec l'Etat et ses opérateurs conformément au programme de travail annuel de l'association.

Indicateurs :

- Création ou recensement d'outils permettant d'identifier les besoins et les enjeux de la coopération transfrontalière, par zone géographique voire à l'échelle européenne (études, rapports, cartes d'action...);
- Organisation d'une réunion semestrielle avec l'ANCT, en sa qualité d'autorité de coordination nationale interfonds, visant à partager l'actualité sur la réglementation et les dispositifs de l'Union européenne relatifs à la coopération transfrontalière, et à apporter une expertise sur les réalisations et les propositions.